UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1995). *The Forests Order of 1995: Government notice No. 507 on the Forest Ordinance (Cap. 389) under section 30.* Dar es Salaam, Government Printer.

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1998). *Local Government Reform programme, Policy Paper on Local Government Reform. Ministry of Regional Administration and Local Government.* Dar es Salaam, Government Printer.

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1999a). *The Land Act 1999: No. 4 of 15th May 1999.* Dar es Salaam, Government Printer.

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1999b). *The Village Land Act 1999: No. 5 of 15th May 1999.* Dar es Salaam, Government Printer.

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (2000). *Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP).* Dar es Salaam, Government Printer.

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (2002). *The New Forest Act: No. 7 of 7th June 2002.* Dar es Salaam, Government Printer.

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (2005). *National Strategy for Growth and Reduction of Poverty.* Dar es Salaam, Vice President's Office.

WHITE, P. and MUSTALAHTI, I. (2005). *Finnish Forestry Assistance: Success story or failure? – Analysis of case studies from Sub-Saharan Africa and their possible impacts on Poverty Reduction.* Silva Carelica 48. Finland, University of Joensuu.

WILY, L. (1997). *Finding the right institutional and legal framework for community-based natural forest management: the Tanzanian case. CIFOR special publication.* Bogor, Centre for International Forestry Research.

WILY, L.A. and DEWEES, P.A. (2001). *From users to custodians: Changing relations between people and the state in forest management in Tanzania.* Policy Research Working Paper 2569. Washington, World Bank.

WORLD BANK (2001). *Tanzania Forest Conservation and Management Project, Project Information Document.* Report No. PID8931, Washington D.C., World Bank.

WUNDER, S. (2001). 'Poverty Alleviation and Tropical Forests—What Scope for Synergies?', *World Development* 29: 1817–1833.

YLHÄISI, J. (2003). 'Forest privatisation and the role of community in forests and nature protection in Tanzania', *Environmental Science and Policy* 6: 279–290.

L'AFRIQUE DE L'EST ET LA QUESTION DU NIL

par Bernard Charlery de la Masselière

L'année 2005 a vu la sortie en salles du film de Hubert Sauper « Le Cauchemar de Darwin ». L'introduction de la perche du Nil dans le lac Victoria, avec toutes ses conséquences, sert d'exemple concret ou de métaphore, selon la lecture que l'on veut en avoir, à ce que le réalisateur considère comme les formes prédatrices de la gestion des ressources dans le cadre du développement mondialisé. On n'entrera pas ici dans la controverse qui s'est manifestée autour de ce film, mais on retiendra le fait qu'elle a tourné en partie autour de l'image de l'Afrique et du développement que le réalisateur véhicule, propose ou impose entre fiction et documentaire : une image politiquement correcte — celle attendue par l'opinion occidentale — qui expliquerait le succès du film et les récompenses reçues. Il est intéressant de noter que ce débat autour de la représentation de l'Afrique – qui avait aussi agité les passions lors de la sortie du livre de Stephen Smith « *Négrologies* » — vient en préalable à tout argumentaire — et d'ailleurs lui résiste ou le parasite — comme si s'affrontaient d'abord et de façon irréductible à propos de l'Afrique non plus comme autrefois de grandes idéologies explicites mais des systèmes de représentation plus ou moins masqués[1]. La question est de savoir pourquoi ce débat surgit *hic et nunc* en ce début de 21ème siècle et sous cette forme.

Prenons un exemple apparemment anodin : le journal *Le Monde* des 16 et 17 avril 2006 relate l'aventure qualifiée de « moderne » de quatre explorateurs (dont un devait périr au cours de l'expédition) qui ont remonté le cours du Nil à la recherche de « la » source, qu'ils auraient finalement localisée au sud du Rwanda dans la forêt de Nyungwe. Bien qu'une telle expédition relève de la réactivation d'un très vieux rêve et que, en permettant au Rwanda,

1 Réduits dans leurs versions populaires à une vision pessimiste ou optimiste des évolutions du continent.

comme c'est le cas depuis longtemps pour le Burundi voisin, d'avoir officieusement — c'est-à-dire scientifiquement sur la base du calcul des débits — « sa » source du Nil[2], elle se réfère à un vieux schéma d'appropriation sinon du fleuve, du moins de son image, elle porterait « le coup de grâce à l'axiome très « *british et très impérialiste faisant du lac Victoria l'origine du Nil* », selon Bernard Nantet, journaliste et archéologue, cité dans l'article. La remarque pourrait être folklorique, quarante et cinquante ans après les indépendances des pays riverains, et cent cinquante ans après la controverse qui a animé la Royal Geographical Society of Great Britain à travers le conflit ouvert entre Speke et Burton et l'acharnement linguistique et géographique avec lequel ce dernier dans « *The Lake Regions of Central Africa* » tente en vain de réfuter la « découverte » du premier, à savoir que le lac Victoria, ou plutôt Nyanza selon le nom local, est aux chutes d'Owen et de Rippon la source du Nil blanc. Et pourtant, une grande partie de la littérature qui, depuis ou deux ou trois ans, rend compte des débats actuels sur la gestion des eaux du Nil, identifie le lac comme « la source majeure du fleuve ». On verra un peu plus loin que concrètement les choses sont un peu plus compliquées, mais ce qui nous intéresse pour le moment ce sont les conséquences d'une telle affirmation : l'hypothèse axiomatique coloniale et impérialiste serait-elle toujours vivante et ferait-elle toujours « système » ? Au profit de qui ou de quoi ?

Le Nil, fleuve mythique, et les monts de la Lune d'Afrique de l'Est se prêtent bien à ce jeu de représentations, en particulier dans le débat déjà ancien sur le partage des eaux, qui fait l'objet de cet article. On pourrait dire que l'image du Nil coule de source ou de l'idée que l'on a de la source. Des auteurs comme Frédéric Lasserre ou Alain Gascon[3], qui ont travaillé sur la question à travers les relations entre l'Egypte et l'Ethiopie, parlent de « fantasmes » ou de « mythe hydrologique », pour dire qu'on reste bien dans un certain

2 Cependant on y connaissait déjà la source la plus éloignée de l'embouchure, sur la rivière Rukarara. GOUROU, P. (1970). *L'Afrique*. Paris, Hachette (p. 416).

3 GASCON, A. (2003). *Le partage des eaux du Nil et les politiques éthiopiennes. Le Nil est un don de l'Ethiopie. Un mythe hydropolotique*. LASSERRE, F. (2003). *Les enjeux actuels du partage du Nil entre craintes égyptiennes et rancœur éthiopienne*. Festival International de Géographie, Saint-Dié, 2003 (http://fig-st-die.education.fr).

ordre du discours. Même si depuis les années soixante plusieurs tentatives de coopération ont ouvert le dialogue entre les pays riverains, la tension entre l'Egypte, principal bénéficiaire des vieux accords de l'époque coloniale, et les pays situés en amont s'est aggravée depuis deux ou trois ans et les dernières discussions à Entebbe ou à Nairobi dans le cadre de la *Nile Basin Initiative* (NBI) n'ont apporté aucune avancée significative. On n'abordera la question ici que du point de vue des pays d'Afrique de l'Est, c'est-à-dire de ceux qui partagent le sous-ensemble du bassin du Nil qu'est le bassin du lac Victoria, qui fait lui aussi l'objet d'une « initiative » (*Lake Victoria Basin Initiative*, LVBI). Les inquiétudes récentes sur le niveau et la qualité des eaux du lac déplacent le problème de la question purement juridique vers celle de la gestion des ressources. La position des différents protagonistes révèle une indétermination entre au moins deux systèmes de représentations : une représentation coloniale et néocoloniale développementaliste, archaïque au sens où les conditions de sa mise en œuvre n'existent plus, et une autre plus nationale et « environnementaliste », mais qui a du mal à se situer vis-à-vis de la première et à définir ses propres références théoriques dans la mesure où elle reste implicitement tributaire du « développement » dans l'énoncé des stratégies.

1. LA QUESTION DU NIL COULE-T-ELLE DE SOURCES ?

« *L'utilisation des eaux du Nil dépend jusqu'à présent de deux traités controversés signés par la Grande Bretagne avant la décolonisation, et qui offre à l'Egypte la quasi-totalité des ressources du Nil aux dépens d'autres États en particulier l'Ethiopie* » (G. Kahn [www.rfi.fr]). Ainsi commence une des nombreuses couvertures du conflit actuel et des discussions internationales en cours sur la gestion du bassin du Nil. Dire que les traités de références donnent à l'Egypte « la quasi-totalité des ressources » du fleuve, même si on réduit les ressources aux volumes d'eau, traduit bien la prégnance de cet axiome colonial dont il est fait référence plus haut. D'un côté, les ressources du fleuve sont multiples et la plupart sont hors de contrôle de l'Egypte ; d'un autre la complexité des bilans hydriques des sous bassins du Nil — en particulier ceux qui sont à l'amont du fleuve — et leur dépendance vis-à-vis de conditions naturelles qui

varient d'une année à l'autre, interdisent toute projection univoque des intérêts égyptiens sur la gestion des eaux.

1.1. La complexité du bassin

Le discours commun porte invariablement sur le singulier du fleuve : *le* Nil, *le* bassin du Nil, etc. Cette vision globale du bassin date du 19ème siècle et se réfère essentiellement au rôle qu'il joue en Egypte : « l'Egypte, un don du Nil ». C'est évidemment une vision plus politique que scientifique sur laquelle on reviendra. Pour comprendre le régime des eaux, il faut par contre se référer à la complexité du bassin dont déjà la longueur (6671 km, que les calculs de nos aventuriers plus haut auraient porté à 6718, ce qui a peu d'importance) et la superficie (près de 3 millions de km²) suffisent à donner la mesure. Deux grands bastions montagneux dont la moyenne annuelle des précipitations est comprise selon les lieux entre 1000 et 2000 mm servent de réservoirs aux deux grandes branches du fleuve : la branche équatoriale ou Nil blanc et la branche éthiopienne ou Nil Bleu — auquel il faut adjoindre la Sobat au sud et l'Atbara au nord — qui se rencontrent à hauteur de Karthoum avant d'affronter la longue traversée du désert. Nil blanc et Nil bleu ont des régimes annuels de débit très différents : régulier pour le premier, irrégulier pour le second. On n'entrera pas dans la complexité technique des relations, à différents niveaux du cours du Nil, entre les apports en eau (des pluies, des affluents, des bassins en amont…), les pertes (évaporation) et les décharges, relations qui ont fait l'objet de modèles mathématiques complexes. Il paraît toutefois nécessaire, pour comprendre le niveau des enjeux dans les discussions actuelles sur le partage des eaux, d'avoir quelques chiffres de référence (ceux qui sont couramment utilisés et reproduits[4]) et d'établir quelques relations simples, sachant que la question qui nous intéresse ici plus particulièrement est la contribution du bassin du lac Victoria et du Nil blanc à l'approvisionnement du lac d'Assouan (puisqu'il paraît entendu que

4 La manipulation des chiffres est assez délicate dans la mesure où, malgré une certaine concordance, les références restent floues (mesures concrètes, estimations théoriques ?…) et les lieux exacts de la mesure parfois peu précis (surtout quand on évoque la décharge d'un « bassin »).

par la construction du barrage, l'Egypte a « déplacé » la « source » du Nil au cœur de son territoire).

Le barrage d'Assouan a une capacité de stockage de 90 km³ — qui se réduit au fil des ans en fonction de l'engorgement du barrage par les limons arrachés en amont — et une déperdition propre liée à l'évaporation à la surface des eaux de 10 km³/an. On admet que l'apport moyen au barrage est de 84 km³ par an[5], avec cependant des variations enregistrées entre 34 et 120 km³ ; 72 km³ viendraient d'Ethiopie (Nil bleu + Atbara) et 23 km³ seulement du Sud. Encore faut-il ajouter que, étant donné la déperdition liée à la traversée du désert, « *à l'état naturel, on ne mesurerait que 63 km³ à l'apex du delta* »[6]. Si on remonte vers l'amont, et en raisonnant à l'échelle du pays, ici le Soudan, l'Ethiopie (Nil Bleu, Atbara et Sobat) y déverserait 90 km³ et le Nil Albert et l'Aswa, qui forment le Nil blanc, entre 22 et 27 km³ selon les auteurs, avec une déperdition de plus de la moitié de cet apport dans les vastes marais du Bahr-el-Ghazal (ou marais du Sudd). Il faut cependant souligner que la contribution du Nil blanc, aussi maigre soit-elle, joue un rôle important entre les mois de janvier et juin (jusqu'à 80 % des apports à Karthoum), étant donné le régime annuel des pluies sur les hauts plateaux d'Ethiopie et d'Erythrée et la grande irrégularité de celui du fleuve, qui en découle. Des études ont par ailleurs montré qu'entre 1962 et 1985 les écoulements du Nil Blanc ont augmenté de 32% soit 8 km³ au dessus de la moyenne de 1912 à 1961, alors que dans le même temps ceux du Nil Bleu diminuait de 9 km³, la relation entre les deux phénomènes restant aléatoire[7]. En Ouganda enfin, le débit de référence aux Owen Falls est de 38 km³, supposé maintenir l'équilibre du niveau des eaux du Lac Victoria[8].

5 C'était déjà le chiffre de Gourou (*op. cit.*), utilisé encore dans les études les plus récentes. Il s'agit en fait de simples valeurs de référence car « *le régime 'naturel' du fleuve ne constitue qu'une référence théorique depuis la construction du premier barrage d'Assouan en 1902* » BETHEMONT, J. (2003) 'Le Nil, l'Egypte et les Autres', *VertigO – La revue en sciences de l'environnement sue le WEB* 4 (3). En 1984, par exemple, l'apport naturel enregistré au lac Nasser n'a été que de 59 km³.

6 BETHEMONT, J. (2003), *op. cit.*

7 www.fao.org/docrep/W5183F.

8 La référence est l' « *Agreed Curve* » qui relève des accords de 1949, de 1953 et plus récemment de 1991 entre l'Ouganda et l'Egypte. Elle sert de référence à

On notera que, en novembre 2005, avec la sécheresse qui sévissait dans la région, les lâchers d'eau journaliers n'auraient pas dû dépasser une valeur équivalente à 16,8 km³ par an. À la sortie du lac Kyoga en aval, le débit n'est plus que de 21 km³ et le lac Albert déverse moins d'eau qu'il n'en reçoit (24 contre 30 km³).

Il faut ici tirer de ces chiffres quelques enseignements simples : d'une part la complexité et l'extrême diversité des composantes du bassin ; d'autre part, les irrégularités annuelles (en particulier dans le régime du Nil bleu en aval de Khartoum) et les variations interannuelles qui n'ont pas les mêmes occurrences dans les différents bassins de collecte des eaux ; on retiendra enfin le rôle essentiel joué par les déperditions dues en grande partie à l'évaporation : on aura ainsi noté que celle du lac Nasser correspond à l'apport théorique du Nil blanc (10 à 12 km³) ; on sait par ailleurs que le canal de Junglei au Sud Soudan devait détourner le cours du Nil des marais du Sudd où il perd par évaporation la moitié de son débit, mais son caractère éminemment géopolitique, qui visait un meilleur contrôle des populations par assèchement des marais, et les conséquences écologiques incertaines ont fait capoter le projet. Tout cela va à l'encontre d'une perception trop unitaire du bassin et requiert au minimum l'articulation de deux échelles d'analyse et de gestion de la situation, régionale et subcontinentale.

1.2. L'artificialisation du cours du Nil et la dépendance de l'Egypte

Depuis la construction du premier barrage d'Assouan en 1902, de multiples ouvrages de stockage ont été réalisés avec, notamment, le réservoir de Sennar et les barrages de Roseires et de Khashm el Girba au Soudan et le barrage de Nalubaale (Ouganda) qui a entraîné le relèvement de un mètre du seuil à la sortie du lac Victoria, et d'autres sont en projet concernant le lac Tana (Ethiopie) et la Quatrième cataracte (Soudan). Comme l'écrit Jacques Bethemont (p. 2) « *Dans ce contexte, l'ouvrage d'Assouan constitue le dernier maillon d'une chaîne commandée par les Etats riverains*

une politique de lâchage des eaux qui garantisse un équilibre entre le niveau du lac et le flux du Nil en aval, équivalent à ce qu'il fût avant la construction du barrage. Les normes concernant les lâchers d'eau sont reconsidérées tous les dix ans.

d'amont. Cette situation de dépendance est à l'origine d'un 'complexe d'aval' souvent évoqué par les Egyptiens »[9].

La tension actuelle sur la gestion transfrontalière des eaux du Nil relève de façon sinon exclusive du moins première de la politique de développement menée par l'Egypte sans aucune considération des intérêts des pays de l'amont. Frédéric Lasserre situe l'avènement d'une vision globale du bassin du Nil selon la perspective égyptienne à la modernisation du pays menée par Mohamed Ali au début du 19° siècle selon la logique de l'agriculture exportatrice (ici, le coton) qui forgera le paradigme de la conquête coloniale de l'Afrique par les pays occidentaux[10]. Le développement d'un système de barrages, de digues et de canaux a permis la mise en valeur systématique des ressources en eau du Nil et le passage de une à deux voire trois récoltes par an, d'où la nécessité de contrôler de façon plus étroite l'amont du fleuve. Cette vision géopolitique, celle d'un « empire du Nil » incluant le Soudan, sera logiquement reprise par les Britanniques quand ils s'empareront des deux pays à la fin du siècle : le traité anglo-égyptien de 1929, qui fait l'objet du débat actuel, et qui partageait les eaux du fleuve entre l'Egypte (48 km³) et le Soudan (4 km³) a matérialisé cette vision. Lasserre[11] parle d'une « nouvelle représentation » du positionnement géopolitique de l'Egypte quand Nasser dans les années 50, s'éloignant de l'idée d'un État africain centré sur l'unité de la vallée du Nil, redéfinit l'Egypte comme un État arabe orienté sur le Proche Orient. Le Haut barrage d'Assouan (1963), devait permettre à l'Egypte de ne plus être l'otage des pays situés à l'amont du Nil, et d'engager, jusqu'à ce jour, une politique de développement autonome en considérant que la source du Nil a ainsi été déplacée à l'entrée du territoire égyptien. La construction du Haut barrage autorise en effet la régulation complète de la crue du Nil et un stockage interannuel suffisant pour approvisionner la part de l'Egypte de 55 km³ suivant l'accord égypto soudanien de 1959 — qui fait aussi l'objet du conflit actuel — avec un niveau de fiabilité très élevé (96 %) [12]: l'Egypte a pu rester ainsi indemne des sécheresses au

9 BETHEMONT, J. (2003), *op. cit.*

10 LASSERRE, F. (2003), *op. cit.*

11 *Ibid.*

12 www.fao.org/docrep/W5183F.

Sahel grâce à ce stockage, même si par ailleurs le niveau exceptionnellement haut du lac Victoria dans la deuxième moitié du 20ème siècle (1960–2000) a aidé à maintenir des débits plus élevés du Nil blanc.

Le Haut barrage d'Assouan a permis d'étendre les superficies cultivées et, par la réforme agraire, de satisfaire les aspirations foncières de la paysannerie et d'améliorer la productivité de la terre, ce qui devait garantir l'autonomie alimentaire du pays. L'ouvrage a créé ses propres dérives, environnementales d'une part (blocage des limons, salinisation des eaux, érosion des sols...) mais aussi idéologiques dans la mesure où il détermine un processus de développement extensif, relativement classique, fondé sur la conquête à grands frais de nouvelles terres et la surexploitation mal contrôlée des ressources naturelles (ici l'eau). Aujourd'hui l'Egypte fait face au défi de sa croissance démographique : avec 77,5 millions d'habitants en 2005 et, malgré une baisse du taux de croissance, des prévisions à 100 millions d'habitants en 2025, soit dix fois la population de 1900, les objectifs de la réforme agraire deviennent inaccessibles. On estime les besoins en eau à environ 188 km³ en 2025 dont 95 km³ pour le secteur agricole contre 56 km³ en 1975[13]. Les grands projets de mise en valeur des terres, selon toujours la même logique de développement, viennent renforcer la pression sur la ressource: le canal Bahr-el-Bagar (4 km³), qui passe sous le canal de Suez, devrait desservir 168 000 hectares à l'est et desservir de futurs centres urbains dans la province du Sinaï ; à l'ouest du Nil, dans la Nouvelle Vallée, il est prévu d'irriguer entre 210 000 et 1 250 000 hectares (5 km³). L'Egypte poursuit donc une politique d'expansion au détriment d'une rationalisation de l'usage agricole de l'eau dont le rendement reste médiocre : d'après la FAO (cité par Bethemont) pour un volume prélevé de l'ordre de 48 km³ en 1996, 28 km³ environ ont été effectivement utilisés ; la perte d'eau correspond à deux fois l'apport théorique du Nil blanc au barrage d'Assouan.

L'Egypte accroît donc sa dépendance vis-à-vis des eaux du Nil apparemment sans schéma alternatif, d'où la pression exercée sur les pays de l'amont que les médias appellent déjà la « guerre du

13 BETHEMONT, J. (2003), *op. cit.*, p. 4.

Nil », guerre verbale qui pourrait selon le propos souvent rapporté de Boutros Boutros-Ghali conduire à un conflit militaire.

Le problème du Nil est donc bien d'abord celui de l'Egypte et de son mode d'exploitation de la ressource, et on voit que l'approvisionnement en amont, aux sources du fleuve, n'en est qu'un élément parmi d'autres. Par ailleurs, estimer le flux du Nil en fonction du cubage qui atteint le Soudan ou l'Egypte reproduit le « paradigme colonial » qui veut que la seule fonction du Nil est d'approvisionner ces deux pays en eau. Reproduire sans discernement le « mythe hydropolique » sur lequel l'Egypte appuie sa stratégie, relèverait d'un même réflexe idéologique. « *Le mythe est une parole choisie par l'histoire : il ne saurait surgir de la 'nature des choses'* »[14]. En conséquence, une meilleure compréhension des bilans hydriques de chaque sous-bassin et de leur contribution réelle aux débits du fleuve en aval, mais aussi des effets de l'incertitude climatique paraît indispensable dans la recherche d'un nouveau cadre de référence et/ou de solidarité pour une gestion transfrontalière de l'ensemble du bassin du Nil. Ceci est valable à tous les niveaux. Pour prendre un exemple, les données de la FAO sur les écoulements et l'évolution des ressources en eau par habitant des États riverains du Nil[15] laissent supposer que la situation est aussi, sinon plus, sérieuse au Rwanda, Burundi et Kenya qu'en Egypte, mais elles restent partielles dans la mesure où elles ne tiennent pas compte de l'apport pluvial qui permet au moins deux récoltes par an sur les hautes terres. Les pays d'amont, en particulier en amont du Nil Albert — que l'on peut considérer comme l'émissaire du bassin des hautes terres d'Afrique de l'Est — sont confrontés eux aussi à une forte croissance démographique et aux effets de sécheresses consécutives, et leur légitimité à utiliser la ressource est incontestable. Comme on le verra, les volumes d'eau qui pourraient être prélevés par des différents projets actuellement à l'étude par ces États, ont été estimés et les mêmes estimations, dans les débats actuels, s'appliquent aux retenues sur les débits en aval. Or, la relation entre les deux relèvent déjà de modèles mathématiques complexes — donc théoriques — qui de plus reposent sur de nombreuses inconnues ou de nombreuses

14 BARTHES, R. (1957). *Mythologies*. Paris, Seuil.

15 BETHEMONT, J. (2003), *op. cit.*, p. 7.

incertitudes. La comparaison de l'apport théorique au barrage d'Assouan du Nil Albert avec d'autres variables (évaporation, faible rendement de l'eau dans son usage agricole,...) montre sa faible incidence relative sur le système global de l'aval du fleuve. En conséquence, pour les pays d'Afrique de l'Est, la « guerre du Nil » actuelle peut paraître exagérée en regard des difficultés qu'ils rencontrent dans la gestion de leur propre sous-bassin, à savoir celui du Lac Victoria.

2. LE LAC VICTORIA : RETENUES À LA SOURCE OU RESSOURCES AFFECTÉES ?

Perché à 1 135 mètres d'altitude, du fait du soulèvement du vieux socle précambrien lors des grands mouvements tectoniques qui ont formé les deux branches de la Rift Vallée, le lac Victoria, ou lac Nyanza ou lac Ukerewe, est une « *pellicule d'eau* »[16] d'environ 69 000 km², dont la profondeur moyenne est de l'ordre de 40 m. et la profondeur maximale de 84 m. Il est le produit du gauchissement du réseau hydrographique lié au déformations du socle, du blocage historique partiel de l'écoulement vers son émissaire, le Nil, par des barres de roches dures, et aujourd'hui de la régulation du débit par le barrage de Nalubaale. La surface des eaux est partagée principalement entre la Tanzanie (49 % ou 51 %[17]) et l'Ouganda (45 % ou 43 %), le Kenya disposant du faible reste (6 %). Son aire de drainage couvre 181 000 km² sur cinq pays (les pays cités, plus le Rwanda et le Burundi).

Le lac Victoria est l'un des plus grands lacs d'eau douce du monde, et forme un complexe en tout point remarquable. Au sein du grand bassin du Nil, il constitue un sous-ensemble fragile qui requiert de la part des États riverains et des institutions internationales une attention aussi particulière que celle portée au delta égyptien. Son état actuel est la conséquence à la fois de décisions et de politiques souvent étrangères, qu'elles relèvent autrefois du pouvoir colonial ou aujourd'hui de la « globalisation » des structures économiques, de la croissance démographique dans

16 GOUROU, P. (1970), *op. cit.*, p. 224.

17 selon les sources.

l'aire du bassin de drainage et des changements climatiques. Si la gestion des ressources en eau de l'ensemble du bassin et ses effets sur le débit en aval apparaissent suffisamment sensibles à l'échelle sub-continentale pour que les Egyptiens aient obtenu un droit de surveillance au déversoir, l'équilibre de son propre écosystème interne, objet du *Lake Victoria Basin Initiative* (LVBI), est un enjeu spécifique qui ne doit pas être déterminé par les pressions exercées en aval. La volonté des États riverains de reprendre le contrôle de la ressource passe obligatoirement par une renégociation des accords de l'époque coloniale et, en conséquence, par une meilleure prise en compte des 30 millions de personnes qui en dépendent directement ou indirectement.

2.1. Un écosystème fragile

Le bilan hydrologique théorique du lac Victoria révèle un équilibre relativement fragile et incertain. Les données de la FAO[18] pour la période 1965–1990 donnent les composantes suivantes : le lac recevrait de son bassin de drainage 23 km³ par an correspondant à un apport pluvial brut de 293 km³ soit une pluviométrie moyenne régulière de 1619 mm par an. La contribution des pluies sur la surface du lac lui-même serait de 125 km³ (pour une évaporation de 100 km³), correspondant à un isohyète de 1811 mm. Cette moyenne est déjà très supérieure aux précipitations enregistrées sur les villes côtières du lac : Kisumu (1149 mm), Entebbe (1146 mm) et Mwanza (1140 mm)[19]. Toutefois, des mesures[20] ont montré que la pluviométrie sur le lac est 30 à 35 % supérieure à celle des terres avoisinantes, ce qui donnerait une moyenne de 1550 mm. La circulation atmosphérique sur le bassin du lac Victoria est la résultante de très nombreux systèmes combinant toutes les échelles géographiques. Les facteurs influençant le climat régional incluent

18 Voir KLOHN, W. et ANDJELIC, M. (1997). *Lake Victoria : A Case in International Cooperation.* Rome, Food and Agricultural Organization of the United Nations, qui citent BULLOCK *et al* (1995). *Report on LVEMP tasks, 11, 16, 17.* (www.fao.org/AGL/AGLW/webpub/lakevic/LAKEVIC4.htm).

19 *Kenya, Secondary school Atlas*, MacMillan 1990.

20 ANYAH, R.O., SEMAZZI, F.H.M., XIE, L. (2006). *Physical mechanisms associated with the variability of Lake Victoria Basin Climate.* Rutgers University, New Brunswick, p. 3.

la topographie et les fortes pentes en particulier sur le versant kenyan, les multiples variations de la couverture végétale, les moussons océaniques et l'influence des masses d'air issues de la forêt équatoriale congolaise.

Le lac recevrait donc un apport global de 37,5 km³ qui, comparé à la décharge théorique du lac au Owen Falls (38 km³), donne un bilan légèrement négatif de -0,5 km³. Toutes les analyses climatiques insistent sur la variabilité des précipitations en Afrique de l'Est, liée en grande partie à l'influence indirecte de l'oscillation australe El Nino (ENSO). En 1970, Pierre Gourou écrivait déjà : « *Devant les irrégularités qui affligent la pluviosité de l'Afrique orientale, il est curieux que les colons européens se soient leurrés d'une légende de régularité climatique qui a enfanté une seconde légende, celle de la détérioration du climat* »[21]. Les grandes sécheresses qui ont affecté la région à la fin du 19ième siècle sont pourtant bien connues. Il apparaît également que la distribution des zones de sécheresses ou de pluies abondantes en Afrique de l'Est est assez inégale. Dans les dix dernières années, l'alternance des phénomènes El Nino (pluies dévastatrices de 1998) et El Nina (sécheresse 2004 – 2005) s'inscrit dans la mémoire climatique au moins centenaire de la variation interannuelle des précipitations. Il paraît donc déjà étonnant que les discussions sur les apports, décharges et débits hydrologiques se contentent de données théoriques fondées sur des moyennes qui n'ont pas beaucoup de sens en terme de gestion de la ressource au quotidien. On rappellera le chiffre donné précédemment à propos de la décharge du mois de novembre 2005 (correspondant à la petite saison des pluies pendant laquelle le lac se recharge en partie) qui, pour maintenir le niveau du lac Victoria selon la « *Agreed Curve* », n'aurait pas dû dépasser 0,046 km³ par jour soit, même si l'application de ce quota à l'ensemble de l'année est quelque peu abusive, une décharge annuelle de 16,8 km³.

Les déséquilibres de la pluviométrie, auxquelles s'ajoutent depuis leur construction les décharges aux barrages de Nabulaale (1954) et de Kiira (2000), ont affecté directement le niveau du lac Victoria, qui apparaît extrêmement sensible à des changements climatiques même modérés. Les données fournies depuis 1900 sur la hauteur du lac à Jinja montrent d'importantes variations

21 GOUROU, P. (1970), *op. cit.*, p. 227.

décennales entre 1900 et 1920 (entre +1 et -1 mètre) et une certaine stabilité sur le moyen terme malgré des oscillations irrégulières entre 1920 et 1960.[22] En 1961 – 1962, qui n'était pourtant pas une année El Nino[23], le niveau du lac s'est élevé de 2,5 mètres suite à des pluies exceptionnelles. Cette pluviométrie s'est maintenue entre 1961 et 1964 et a déterminé l'ajustement de la hauteur de référence du lac (*Agreed Curve*) à 11,9 mètres. Depuis 1964, le niveau du lac s'est maintenu au dessus de cette valeur de référence malgré une tendance régulière à la baisse jusqu'au milieu des années 1980 et une oscillation de quelques dizaines de centimètres entre 1985 et 2000 (sauf 1998, année de la forte amplitude d'El Nino). Il apparaît clairement que l'extension du barrage de Nabulaale vers le nouveau barrage de Kiira situé à 1 km a augmenté la décharge en eau[24] ; le lac a connu une baisse significative de son niveau[25], qui est descendu à 10,89 mètres, mesure faite au mois de septembre 2005 après deux années de déficit pluviométrique. Au début de la saison pluvieuse d'avril – mai 2006, le lac avait atteint son niveau le plus bas (soit 1,5 m en dessous du niveau de référence) depuis le record de 1923. Si les pluies récentes ont permis une élévation de ce niveau de 26 cm, il faudra plusieurs saisons de bonne pluviométrie avant de revenir à un niveau normal.

La question environnementale ne se réduit pas à celle du stockage des eaux. On estime à 30 millions de personnes la population vivant sur les rives du lac et dépendant de ses ressources, avec une densité de 1200 personnes au km². La pollution urbaine et industrielle est visible dans de nombreuses

22 www.fas.usda.gov.

23 Les mesures des températures océaniques de surface du Pacifique, qui déterminent le phénomène ENSO, montrent le déclin de l'intensité et de la fréquence des épisodes El Nino entre 1925 et 1958, et progressivement une reprise des fréquences et une aggravation de l'intensité entre 1963 et 2000 (DAVIS, M. (2003). *Génocides tropicaux*. Paris, La Découverte, p. 255).

24 Le barrage a été financé par la Banque mondiale et conçu par la firme canadienne Acres International sur la base d'analyses hydrologiques considérées aujourd'hui comme trop optimistes.

25 On estime que cette baisse est due à 45 % au déficit pluviométrique et à 55 % aux décharges excessives des barrages KULL, D. (2006). *Connections Between Recent Water Level Drops in Lake Victoria, Dam Operations and Drought*, (www.irin.org/programs/nile/pdf/060208vic.pdf).

rivières alimentant le lac et le long des rives, en particulier aux abords des principales villes comme Kisumu, Kampala et Mwanza où l'on trouve brasseries, tanneries, usines de traitement du poisson, abattoirs et unités de transformation des produits agricoles. Les petites mines d'or de Tanzanie contaminent les rivières par le mercure. Les eaux usées en provenance des villages et principaux centres urbains entrent dans le lac souvent non traitées. La concentration en phosphores et en nitrates a atteint un niveau cinq fois supérieur à celui des années 1960[26]. Depuis la fin des années 1980, le lac a du faire face à une invasion par la jacinthe d'eau à partir de la rivière Kagera, favorisée par l'abondance des nutriments, et qui a été jusqu'à bloquer l'étroit golfe de Winam près de Kisumu réduisant de 70 % les activités du port. Sous les auspices du *Global Environment Facility* (GEF), a été lancé par les trois pays riverains le Plan de Gestion Environnemental du Lac Victoria (LVEMP), pour la gestion des pêcheries et le contrôle de la jacinthe d'eau[27]. Cependant la baisse continue du niveau de lac pose aujourd'hui un problème majeur : « *Le lac meurt sous nos yeux* », selon le Dr Manda[28].

De nombreux facteurs influencent l'écosystème, ou les écosystèmes, du lac Victoria et de son bassin. Pendant longtemps on a traité chaque secteur indépendamment des interactions complexes qui créent, comme dans tous les grands ensembles naturels, un équilibre toujours éphémère : d'un côté le stockage et les lâchers d'eau, d'un autre les pêches (la fameuse perche du Nil) ou la jacinthe, d'un autre encore la production énergétique, etc. Le modèle du développement a toujours été fondé sur cette surexploitation et cette sectorisation de la ressource. L'adjonction contemporaine de l'épithète « durable » atténue sans doute la force du paradigme mais n'enlève rien à la façon dont on le décline. D'où l'ambiguïté à laquelle doivent faire face les pays riverains confrontés à une pression accrue sur les multiples usages de la ressource — toujours justifiés par le « développement » et dont certains sont contradictoires — et à la dégradation de son environnement.

26 www.fao.org.

27 Le contrôle biologique par l'introduction de charançons prédateurs de la jacinthe peut être aujourd'hui considéré comme un succès.

28 *Marchés Tropicaux*, 24 mars 2006, p. 9.

2.2. La pression accrue sur la ressource en eau

Comme l'Egypte, les pays d'Afrique de l'Est du bassin du lac Victoria ont vu leurs besoins en eau augmenter fortement. On en retiendra ici que les activités qui entraînent un prélèvement brut sur la ressource et/ou qui sont directement affectées par la baisse du niveau du lac. Cela concerne surtout la production hydro-électrique, l'irrigation et la mise en valeur des terres humides (*wetlands*) aux abords du lac, le transport lacustre et dans une moindre mesure l'approvisionnement urbain.

La production d'électricité est sans doute la question la plus sensible et elle est au cœur de la polémique actuelle. L'hydroélectricité est la principale source d'énergie de la région. Le Kenya, qui a une capacité installée de 945 MWs (megawatts / seconde) en reste dépendant à un niveau qui va de 62 % à 70 % selon les sources : une compagnie comme la KenGen (*Kenya Electricity Generating Company*) à travers laquelle les Producteurs indépendants (*Independent Power Producers*, IPPs) fournissent de l'électricité au pays à réduit dans les cinq dernières années sa propre dépendance de 13 % mais elle reste encore à 67 %[29]. La Tanzanie est liée à 67 % à l'hydroélectricité pour ses besoins : on évalue son potentiel à 4,7 GWs (gigawatts / seconde) dont 5 % seulement a été installés, principalement sur la Rufiji, en dehors donc du bassin du lac Victoria. L'Ouganda dépend presque entièrement de l'hydroélectricité sur le bassin du Nil (380 des 397 MW installés) avec un potentiel évalué à 2,6 GW. On estime que la demande régionale dans les prochaines années devrait croître de 7 à 8 % par an alors que la récente sécheresse a entraîné une vraie crise d'approvisionnement. Il a manqué ainsi au Kenya 180 MW soit très exactement la capacité de production du barrage de Nabulaale, ce qui a contraint le Gouvernement à prendre des mesures d'urgence. Au 6 mai 2006, le journal *New Vision* (Kampala) signale que la capacité de production d'hydroélectricité au deux barrages du Nil est passée de 380 MW installés à 135 MW[30] ; déjà en janvier 2005 le Kenya avait exporté 10 MW en Ouganda inversant ainsi la relation historique d'approvisionnement. La ville de Dar es Saalam

29 La KenGen a succédé à la Kenya Power Company (KPC) créée en 1954 principalement pour importer l'électricité de l'Ouganda.

30 Suite aux décisions prises par le Ministre de l'Eau de réduire les décharges.

a connu rationnement et longues périodes sans électricité au début de l'année 2006. Dans ces conditions on comprend d'une part la volonté des trois États d'intégrer leurs réseaux d'approvisionnement et de l'interconnecter aux réseaux sud-africains ou d'exploiter le *Western Corridor Project* en Angola qui devrait produire 3000 MW[31], et d'autre part les projets plus anciens d'exploitation du potentiel du Nil par le barrage de Bujagali (290 MW) au nord de Jinja et de Karuma (100–200 MW) en aval du lac Kyoga. La construction du barrage de Bujagali devait se faire entre 2002 et 2005 mais de nombreuses oppositions au projet ont entraîné un retard dans son exécution d'au moins six ans. Le niveau actuel du lac Victoria, dont tous ces projets dépendent plus ou moins, devrait entraîner une révision à la baisse des estimations du potentiel et de la rentabilité des ouvrages, fondées sur la moyenne la plus élevée du niveau du lac des années 1960 – 2000[32]. On remarquera au passage que, dans le conflit actuel qui oppose l'Egypte aux pays d'Afrique de l'Est, l'exploitation de la ressource hydroélectrique est plutôt favorable aux flux vers l'aval et met la pression sur le stockage en amont.

L'agriculture ponctionne la plus grande part de la consommation en eau des pays d'Afrique de l'Est[33] : en Tanzanie 4,6 km³, soit 90 % de la consommation totale, dont 4,4 pour l'irrigation et 0,2 pour le bétail; au Kenya 80 % d'une consommation totale de 2,7 km³ ; l'Ouganda a la plus faible consommation, soit 0,3 km³ dont 0,12 pour l'agriculture. Cependant, étant donné les conditions climatiques, l'essentiel des cultures se fait sous pluie, bien que les populations locales aient développé depuis longtemps des systèmes traditionnels d'irrigation, souvent par gravitation, qui permettaient de gérer le stress hydrique en cas d'irrégularités ou de retard dans les pluies. Ces formes

31 *The East African* Special supplement « Power generation and transmission », 17–26 avril 2006.

32 Un rapport de la Banque mondiale de 1991 signalait à propos du barrage de Kiira que « *le seul risque significatif à la faisabilité économique surviendrait si on constatait un régime hydrologique de la magnitude des années d'avant 1960. Dans ce cas l'extension ne serait pas rentable* » (cité par Daniel Kull, www.irin.org).

33 La plupart des informations concernant l'irrigation sont tirées de: FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION (2005). *Irrigation in Africa in figures.* Aquastat Survey, FAO Water Reports n°29. Rome, FAO.

d'irrigation traditionnelle, gérées par les fermiers eux-mêmes, sont très présentes en Tanzanie (67 %) ou au Kenya (47 %) mais doivent faire face à des problèmes multiples liés aux changements climatiques, à la sédimentation des canaux, à la dégradation des aires de captages, etc. Des projets plus importants se sont développés avec la colonisation voire plus tard au moment de indépendances ; irrigation en majorité de surface pour l'Ouganda (96 %) qui bénéficie de très nombreux lacs et rivières ou pour la Tanzanie (99 %), alors qu le Kenya utilise plus des systèmes par aspersion (60 %). Les principales cultures irriguées sont traditionnellement le riz et le maïs, le café, l'ananas (Kenya), la canne à sucre et le coton (Tanzanie), et plus récemment les cultures maraîchères et les fleurs (Kenya surtout). Le potentiel de terres irrigables est estimé relativement important[34] : plus de deux millions d'hectares en Tanzanie, mais largement hors du bassin du Nil, 90 000 hectares en Ouganda principalement autour du Lac Kyoga, dans les régions de l'Ouest et le long du Nil Albert, et à plus de 350 000 hectares au Kenya dont 217 925 ha dans le bassin du lac Victoria[35]. L'usage de ce potentiel reste très limité : en Tanzanie 184 000 ha sont équipés, soit moins de 10 %, et le *National Irrigation Master Plan* (NIMP) a identifié plus de 90 % des secteurs comme devant être réhabilités ; en Ouganda 5600 ha sont irrigués en 1998 soit 6 % ; seul le Kenya avec 103 000 ha (doublement de la surface en 20 ans) utilise son potentiel à plus d'un quart (28 %) en 2003, mais de nombreux périmètres publics ne sont pas opérationnels.

On constate donc que la marge de progression est relativement importante et que, avec l'augmentation de la population, le succès de secteurs agricoles consommateurs en eau comme la floriculture ou le maraîchage, voire la relance de filières comme le coton en Tanzanie, et les irrégularités plus accentuées des

34 On prendra toutefois ces chiffres de « potentiel » avec circonspection. Les critères d'évaluation reposent sur les ressources en eau — dont on a vu le caractère sinon aléatoire du moins incertain — en terres — mais il s'agit là dans les trois pays d'une question très sensible-, et le potentiel socio-économique — qui relève aussi de la volonté politique et des capacités d'investissement.

35 Ce qui entraînerait une ponction nouvelle de 2,2 km³. WMO / MWRMD / APFM (2004). *Strategy for flood management for Lake Victoria Basin, Kenya* septembre(www.apfm.info/pdf/strategy_kenya_e.pdf).

précipitations, il y a une volonté générale des pays d'Afrique de l'Est de mieux utiliser leur potentiel en particulier celui du bassin du lac Victoria. Sur ce bassin, les ponctions sont relativement faibles comparées au flux en aval : la Tanzanie utilise uniquement 0,25 km³, essentiellement pour la boisson (59 %), l'approvisionnement urbain (21 %) et l'irrigation (20 %), le Kenya de 0,3 à 0,5 km³[36] et l'Ouganda ponctionne 0,8 km³. Les chiffres donnés ici ou là divergent trop pour que l'on puisse se faire une idée de l'augmentation de la demande qui pourrait à terme cependant avoir un impact significatif sur les débits en aval.

La baisse des eaux du lac a évidemment un impact direct sur le transport fluvial et les conditions de la pêche. En certains endroits le lac a reculé de plus de 200 mètres. Des anciens lieux de pêche font office de pâturage pour les animaux domestiques, et des zones protégées qui servaient de lieux de reproduction sont aujourd'hui à sec. Le faible niveau de l'eau a également touché le trafic sur le lac avec des bateaux forcés de revoir à la baisse leur tonnage de peur de s'enliser et des infrastructures portuaires qui ne sont plus adaptées. *Marchés Tropicaux*[37] rapporte qu' « *À Ggaba dans la périphérie de Kampala, les bateaux de plus de 18 mètres sont ensablés et inutilisables. Les pêcheurs, condamnés au chômage, se livrent parfois à des activités illégales* ».

On ne peut dénier aux populations locales et aux États riverains le droit d'améliorer leur situation économique et d'utiliser à cet effet les ressources de leur environnement. Cependant, comme on le voit les besoins sont souvent contradictoires et la nature ne se soumet pas forcément aux exigences humaines. Les populations riveraines du lac Victoria sont très dépendantes de leurs écosystèmes, dont l'artificialisation d'un élément (l'eau par exemple) ne suffit pas ou ne suffirait pas à garantir une certaine autonomie vis-à-vis des « caprices de la nature ». On est bien dans un système complexe, où la matière (l'eau encore, pour rester dans le sujet) est transformée en ressource (c'est-à-dire prend de la

36 Le West Kano Irrigation Scheme prend l'eau directement dans le lac, alors que celui de Bunyala dépend du flux de la rivière Nzoia. GICHUKI, N. (2003). *Wetlands Research in the Lake Victoria Basin, Kenya Part.* Kampala, VicRes Initiative.

37 N° 3145 du 24 mars 2006.

valeur) au terme d'un processus social au sens large, lui-même complexe et inégal. L'analyse classique du développement évacue ce processus de transformation et considère une « ressource naturelle » *per se*, c'est-à-dire préexistante à la venue des hommes, et immédiatement disponible à qui sait la prendre ou la consommer. L'approche « conservationniste » s'inscrit au revers de la même logique : la « ressource naturelle » est inviolable. L'une et l'autre créent l'affrontement entre des intérêts contradictoires et des images dogmatiques par définition non négociables. On en revient d'une certaine façon au « Cauchemar de Darwin ». Reprendre et comprendre les procédures, les replacer dans le temps long, faire droit à l'incertitude et à la complexité, tels sont sans doute, au-delà des questions de droit international, les enjeux des négociations en cours.

3. LA GUERRE DU NIL AURA-T-ELLE LIEU ?

Le mot « guerre » n'est pas utilisé ici dans un simple exercice de style. Il existe dans le Haut commandement égyptien des plans d'intervention dans chaque pays du bassin en cas de menace directe sur le flux du Nil, plans connus sous le nom de *Waraa-el-hidoud* (*Au-delà des frontières*)[38]. Les plus anciens remontent au 19ème siècle et sont régulièrement mis à jour, même s'il ne s'agit là d'abord que de dissuasion. La question n'est donc pas nouvelle mais la situation difficile qu'affrontent, en particulier depuis le retour des sécheresses en 2004, les pays situés à l'amont du bassin du Nil, a avivé les tensions et conduit à une multiplication des réclamations pour que soient renégociés les pactes de 1929 et de 1959. Les efforts déployés par les différents États du bassin du Nil — ou par leur ancienne colonie respective — ont abouti à la conclusion de multiples accords, dont les premiers ont suivi une inclinaison politique en faveur des pays de l'aval du fleuve, protégés par la domination coloniale britannique : depuis le protocole de Rome signé en 1892 sur le fleuve Atbara entre la Grande Bretagne et l'Italie jusqu'aux négociations actuelles dans le cadre de la *Nile Basin Initiative* (NBI) lancée à Arusha (Tanzanie) en février 1999 afin

38 YACOB, Y. (2004). *From Undugu to the Nile Basin Initiative : an Enduring Exercice of Futility* (www.addistribune.com).

d'éviter un conflit ouvert. On peut considérer qu'entre 1925 et 1960, le paradigme « hydraulique » (gestion des débits) s'est imposé selon le modèle d'une abondance de la ressource en amont qui établirait les droits historiques de l'aval à en profiter, et que par la suite, entre 1994 et 2003, face à la raréfaction de la ressource, les traités portent plus sur la gestion des environnements. Ce glissement de sens donné aux négociations ne suffit sans doute pas à éviter l'affrontement : les disparités entre les pays riverains à tous les niveaux, économique, politique, social, rendent les traités et les institutions de régulation souvent inefficients, voire créant de nouvelles tensions, d'autant plus qu'il n'existe aucune agence internationale ayant dans son mandat des mécanismes de résolution des conflits relatifs à la gestion transfrontalière des ressources en eau[39].

3.1. Les accords[40]

Le Nil est un fleuve à dimension inter- ou trans-nationale. En tant que tel, le développement, l'utilisation et la gestion des eaux relèveraient d'une loi, d'un traité ou d'une convention internationale sur les ressources en eau. Il n'existe aucune convention de ce type applicable au Nil et même la *United Nations Convention on the Law of the Non-Navigational uses of International watercourses* de 1997 n'a pas de caractère obligatoire. En conséquence le régime juridique de l'utilisation et de la gestion du Nil consiste en traités bilatéraux conclus entre les pays riverains. Arthur Okoth-Owiro classent les traités et autres accords en quatre catégories : les traités entre la Grande Bretagne et les pouvoirs contrôlant les terres de l'amont au tournant du 20ème siècle ; l'accord de 1929 ; les accords et mesures consolidant l'accord de 1929 et les traités et autres accords post-coloniaux. On n'entrera pas dans le détail de ses multiples négociations, et pour en rendre compte on préférera à cette classification chronologique l'opposition entre deux paradigmes

39 WOLF, A.T. (2001). *Transboundary Waters : sharing benefits, Lessons learned.* Thematic Background Paper, International Conference on Freshwater, Bonn.

40 On peut se référer pour de plus amples détails à OKOTH-OWIRO, A. (2004) *op. cit.* ; EL DAHSHAN, M. (2004). *La Coopération régionale dans le Bassin du Nil. Entre théorie et Réalité.* Mémoire de DEA, IEP Paris, 82 p.

évoqués plus haut : le paradigme hydraulique et le paradigme environnemental.

Les principaux accords qui sont aujourd'hui objet de la controverse relèvent du premier paradigme : on l'a déjà signalé, ces accords ont pour objectif principal de garantir un certain niveau d'approvisionnement de l'Egypte, ou de l'Egypte et du Soudan, en déniant le droit aux autres régions ou Etats d'interférer avec les flux du Nil. C'est le cas des échanges de notes entre la Grande Bretagne et l'Italie à propos de l'Atbara (article 3 du protocole de 1892), entre les mêmes à propos du Nil bleu (accord d'Addis-Abeba de mai 1902), entre la Grande Bretagne et la Belgique à propos des fleuves El-Smekili et Iago (convention de Londres de mai 1906), entre la Grande Bretagne (« représentant » le Soudan et les colonies ou protectorats d'Afrique de l'Est, hors Ruanda–Urundi) et l'Egypte sur l'utilisation des eaux du Nil ayant pour objectif l'irrigation (« *The 1929 Nile Waters Agreement* »), ou l'accord entre l'Egypte et le Soudan de 1959 qui n'a impliqué aucun pays de l'amont, sinon indirectement. Le dernier traité de l'ère coloniale est l'accord conclu par des échanges de notes entre l'Egypte et le Royaume Uni (au nom de l'Ouganda) entre 1949 et 1953 concernant la construction du barrage des Owen Falls : là encore la question principale porte sur la régulation des débits et l'accord donne à l'Egypte un droit de contrôle et même de décision[41], rendant tributaire de ses intérêts et de ses droits la souveraineté de l'Ouganda dans ce domaine. Le traité de 1929 attribuait 48 km³ d'eau à l'Egypte et 4 km³ au Soudan ; celui de 1959 55,5 km³ à l'Egypte et 18,5 au Soudan, sans référence aucune aux pays de l'amont.

L'« axiome britannique et impérial » qui marquait ces accords, a vécu, même s'il reste présent de façon archaïque dans les représentations. Dès les années 60, une approche plus coopérative et environnementale tente de se substituer à la vision purement hydraulique qui conserve pourtant sa capacité de mobilisation des esprits. En 1967, suite à l'élévation du niveau du lac Victoria et les dommages créés sur les populations du bassin du Sudd[42], les trois

41 *The Uganda Electricity Board : « will regulate the discharges to be passed through the dam on the instructions of the Egyptian Gouvernment… ».*

42 120 000 têtes de bétail et 10 000 personnes auraient péri. YACOB, Y. (2004), *op. cit.*

pays riverains, l'Egypte et le Soudan ont lancé, avec l'aide du PNUD et de l'Organisation Météorologique Mondiale, un projet de relevés hydro-météorologiques (Hydromet), devenu un premier forum de coopération, dans la région des Grands Lacs et sur les flux d'aval. Le projet s'est terminé en 1992. L'Egypte et le Soudan avaient lancé dès 1968 l'idée d'une commission d'aménagement du bassin du Nil, sans succès, et avaient réitéré leur offre en 1977. Craignant la mainmise de l'Egypte sur cette commission, les États du bassin du Nil blanc, mais hors Tanzanie et Kenya, ont avec l'Egypte fini par créer le groupe UNDUGU qui s'est perdu en conférences et rencontres ministérielles improductives. Le groupe a été aboli en 1993 par le Conseil des ministres (Nile-COM) de l'eau qui a relancé l'initiative de coopération et de développement dans le bassin : six pays riverains (Congo, Egypte, Rwanda, Soudan, Tanzanie et Ouganda) ont formé alors le *Technical Cooperation Committee for the Promotion of the Development and Environmental Protection of the Nile Basin* (TECCONILE) : un plan d'action pour le Bassin du Nil (NRBAP) a été établi en 1994 comprenant la planification et la gestion intégrée des ressources en eau, le renforcement des institutions et le développement des ressources humaines, une coopération régionale afin d'établir un cadre juridique et institutionnel acceptable par tous les pays du bassin, et la protection et l'amélioration de l'environnement. Ce plan a été discuté et révisé au cours de nombreuses réunions tenues entre 1994 et 1998, qui ont conduit à la création en 1999 d'une structure de transition, *Nile Basin Initiative* (NBI), dont le secrétariat, basé à Entebbe (Ouganda) s'est substitué au TECCONILE. Cette « *Initiative* » intègre de nombreux projets, qui concernent soit tout le bassin soit les sous-bassins des Nil blanc et bleu. La Banque mondiale coordonne les financements à travers le *Consortium International pour la Coopération sur le Nil* (ICCON) créé en 2001 à Genève. Malgré la volonté de coopération, les pays membres continuent d'avoir leurs propres projets. C'est dans ce cadre qu'à partir de 2004 a été relancée la controverse à propos des droits sur le Nil.

On pourrait considérer que les discussions des dernières décennies traduisent le passage d'une vision impériale, simpliste, minière et archaïque de la ressource à une conception coopérative, globale, durable et contemporaine. En fait les deux représentations coexistent dans un cadre qui reste conflictuel, et l'une marque les

limites de l'autre et réciproquement. Il manque vraisemblablement un cadre théorique de référence, sur la notion de ressource, sur la question de la propriété, sur les rapports entre nature et développement, etc., autant de questions que l'ont peut traquer dans les débats qui, depuis 2004, ont relancé ce que les médias appellent la « guerre du Nil ».

3.2. Débats actuels et questions sous-jacentes[43]

Dès juillet 2003, les demandes de renégociation du traité de 1929 sont venues de Tanzanie et du Kenya. La position du Kenya a été considérée par le ministre égyptien de l'Irrigation et des Ressources en eau comme « un acte de guerre ! » et des mesures de rétorsion ont été appliquées sur les importations de thé kenyan. Le Kenya qui, du temps de la colonisation, avait déjà dû demander l'accord de l'Egypte pour lancer des périmètres rizicoles irrigués dans la région de Nyanza, souhaite exploiter les ressources en eau des huit rivières de l'Ouest qui se jettent dans le lac Victoria. Un parlementaire kenyan a même émis l'idée de vendre les eaux du Nil à l'Egypte et au Soudan contre du pétrole[44]. Début février 2004, de son côté, la Tanzanie a lancé le projet de puiser l'eau du lac Victoria afin de pourvoir aux besoins de la région de Shinyanga au sud, incluant les villes de Kahama et de Shinyanga et une cinquantaine de villages, ce qui supposait la construction d'une conduite de 170 kms dont le contrat a été donné à une société chinoise (*China Civil Engineering Construction Cooperation*). La Tanzanie a pris soin de signaler que ce projet concernait l'adduction d'eau potable de plus de 400 000 personnes et non l'irrigation[45]. L'Egypte a réagi vivement à ce projet. On a vu enfin les projets de l'Ouganda pour la production de l'électricité en aval du lac, projets qui requièrent des financements internationaux qui ne peuvent être dégagés que dans un cadre légal clair. Une première réunion a eu lieu à Entebbe en juin 2004, précédée par une intense activité diplomatique à la recherche d'un consensus général que requièrent la gestion et le

43 Comme on l'a déjà signalé, on ne traitera ici que des pays d'Afrique de l'Est.

44 RAPHAELI, N. (2004). *Tensions croissantes au sujet du Nil.* MEMRI, Enquêtes et analyses n°165, mars (www.memri.org).

45 *The East African*, 9 – 15 février 2004.

développement d'un espace aussi essentiel que le bassin du Nil. Aucun accord n'est sorti de cette réunion, la question étant encore débattue dans les médias de façon ostentatoire et sur la base des mêmes informations au cours de l'année 2005.

De façon succincte, on peut relever quelques questions d'intérêt général.

- le statut juridique des accords

La question principale est de savoir si un nouvel État est lié par les engagements pris par celui auquel il succède. Cette question de la continuité de l'État est dans le cas présent fortement biaisée par l'épisode de la colonisation : valider aujourd'hui les traités du Nil c'est légitimer l'ordre imposé par le colonisateur. La question du statut légal de ces accords est un contentieux depuis les années 50. Devenu indépendant en 1960, le Tanganyika a aussitôt refusé d'être lié par les accords passés en son nom par la Grande Bretagne, et déclaré sa volonté de renégocier sur la base de la réciprocité. Cette position claire a été partagée par le Burundi, l'Ethiopie et le Soudan (pour le traité de 1929). La position du Kenya est restée longtemps plus ambiguë. La position de l'Egypte est opportuniste dans la mesure où elle a tenté de faire en sorte que cet accord « colonial » devienne « *customarily binding* », c'est-à-dire une sorte de droit de fait ou de droit coutumier du fait de son application pendant des décennies et de l'usage encore plus ancien de l'eau du Nil par les Egyptiens, qui conforterait leurs « droits 'naturels' et historiques ». Un tel argument pourrait éventuellement garantir l'approvisionnement de l'Egypte à la hauteur des débits actuels mais non en fonction de ses nouveaux projets de développement. On ne peut comprendre la pérennité de cette vision impériale du Nil sans évaluer la position stratégique que l'Egypte occupe depuis longtemps dans les conflits du Proche-Orient. On est bien placé ici dans un rapport de forces qui s'explique aussi par l'impossible réciprocité entre pays d'amont et pays d'aval si l'on s'en tient à la simple mathématique du partage des débits: l'eau ne remonte pas le cours du fleuve. D'après Arthur Okoth-Owiro, la loi internationale connaît deux théories à propos des droits sur l'eau : la théorie de la « souveraineté territoriale absolue » et son contraire celle de « l'intégrité territorial absolue » ; la première donne le droit absolu à un État d'utiliser l'eau qui traverse son pays, sans autre considération ; la seconde lui interdit d'interférer avec le flux

naturel qui sort de son territoire. Sous cette forme, l'approche purement juridique conduit à l'impasse.

- la propriété de la ressource

La question de la propriété des ressources ne permet pas de sortir de l'affrontement, en particulier quand il s'agit d'une matière aussi fluide que l'eau courante, qui comme chacun le sait ignore les frontières. Certes, il est possible de la stocker par la construction de grands ouvrages mais, outre le fait que ceux-ci posent bien d'autres problèmes, la complexité des systèmes hydrologiques ne pourrait aboutir qu'à des calculs théoriques sujets à d'interminables controverses. On sait par ailleurs que l'appropriation de l'eau va à l'encontre des principes de l'Islam, et de façon plus générale, heurte le sens commun. Cela supposerait également qu'il existe un marché. La raréfaction de la ressource à l'échelle mondiale contribue à promouvoir cette option mercantile comme régulateur de l'offre et de la demande. L'Egypte subventionne largement l'irrigation ce qui contribue à la très faible rentabilité du secteur ; fixer le prix de l'eau au prix du marché (!) permettrait de mettre en place des techniques de conservation. Cependant on sait que les lois du marché sont d'abord inégalitaires et que, souvent, elles contribuent à interdire l'accès des ressources aux plus pauvres. Définir la propriété de la ressource ne règle donc pas la question de l'accès qui ne peut être appréhendée que par la définition d'un patrimoine commun.

- Le Nil, un patrimoine commun ?

L'Initiative du Bassin du Nil s'appuie sur la volonté des pays concernés de « promouvoir un développement économique durable pour une utilisation équitable des eaux du bassin du Nil, avec une juste répartition de cette ressource commune ». Les objectifs sont le développement des ressources devant assurer la prospérité, la sécurité et la paix, la garantie d'une gestion efficace, l'assurance de la coopération et de l'action conjointe, la lutte contre la pauvreté et la réalisation de l'intégration économique des partenaires[46]. Par delà la bonne volonté des partenaires et les déclarations d'intention, la réalité est évidemment plus modeste. Il n'est pas sûr que les termes

---

46 On ne fera pas de commentaires sur ce dernier point, en rappelant simplement que les pays riverains du Nil sont engagés déjà dans de multiples institutions d'intégration régionale dont certaines se recoupent et qui, après des années d'existence, sont loin d'avoir achever leurs objectifs.

de références (juste, équitable, durable) soient très opérationnels. Le Nil est-t-il un patrimoine commun et sa gestion peut-elle relever d'un intérêt commun ? Commun à qui ? Aux États, aux populations riveraines ? Sur quelle base fonder la solidarité ? Qui peut en être le garant ? Les flux des rivières et des fleuves étant unidirectionnels, il ne peut y avoir de « justice » sans transferts, sans échanges. Les disparités majeures entre les pays du bassin du Nil interdisent d'imaginer que la réponse à ces questions puisse se faire dans ce grand cadre géographique. Le sous bassin, du lac Victoria, paraît mieux approprié, d'autant plus qu'il s'accorde avec d'autres efforts d'intégration comme l'*East African Community*, dont la représentation reste cependant encore floue au niveau des communautés locales. Or c'est bien à ce niveau que s'exercent, nous l'avons vu, les pressions encore très fragmentaires voire contradictoires pour un meilleur accès à la ressource en eau. Dans le contexte actuel de grande vulnérabilité des populations, de dépendances financières et techniques vis-à-vis de l'étranger, et par ailleurs de grande incertitude sur la ressource elle-même, la capacité des populations à intégrer une notion d'intérêt ou de patrimoine commun reste encore très aléatoire. Il paraît donc difficile d'envisager à terme un changement dans le status quo actuel.

L'approche pragmatique que suivent les différentes initiatives sur le bassin et sous bassins du Nil met l'accent sur les acteurs, leurs actions et leurs intentionnalités dans la définition même de la ressource. La valeur, qui définit la ressource, n'est donc pas intrinsèque à la matière elle-même, ici l'eau. Elle s'élabore ou doit s'élaborer, de façon contradictoire et renouvelable, dans la négociation et la confrontation d'intérêts multiples qui témoignent de la complexité du problème que nul ne peut dénouer. En ce sens, et malgré les faibles avancées voire les impasses dont témoignent les commentaires sur la situation actuelle (*Moving beyond gridlock, An enduring exercice in futility,...*), les initiatives qui rassemblent tous les États riverains, contribuent à ne plus se satisfaire d'une vision unilatérale et sectorielle du Nil, mais à prendre en compte les singularités et les incertitudes qui en composent le système, et ainsi à ouvrir la voie, sans aucune garantie de succès mais il n'y a pas d'alternative, à de nouvelles conceptions, on pourrait dire à une nouvelle intelligence de la ressource.

Conclusion

La plupart des pays d'Afrique de l'Est connaissent une croissance de leur économie supérieure à 5 % par an. La croissance augmente les besoins en énergie, qui devraient doubler dans les dix années à venir. L'agriculture, qui reste un des secteurs importants soit pour l'exportation (Kenya, 52 % des exportations en valeur) soit pour l'approvisionnement urbain (en particulier les villes moyennes en croissance continue) et la subsistance d'une population qui reste à majorité rurale, est très dépendante des variations climatiques. Des secteurs industriels, comme la pêche, font vivre des milliers de personnes (300 000 en Ouganda). L'eau apparaît donc au cœur de cette dynamique de développement, qui reste cependant tributaire de l'aide publique et des investissements internationaux. Comme l'écrit Sylvie Brunel[47], l'Afrique serait « en réserve du développement ». Dans ce contexte, la tension existe entre la croissance et la protection de l'environnement : l'Afrique apparaît souvent comme un des derniers grands sanctuaires de la Nature et un conservatoire de la biodiversité, en se voyant assigner une fonction récréative et exotique ; ce que Sylvie Brunel appelle un « *développement durable dévoyé, où l'approche écologique devient de plus en plus prégnante au détriment de la dimension sociale* ».

La question du Nil montre cependant qu'il faut sortir de cette dichotomie, et donc sortir de la logique du développement. En terme de représentation, cela paraît difficile, mais il faut prendre acte des impasses et des tensions que cette logique du développement crée dans les débats sur le Nil, et que l'ajout d'adjectifs tels que « véritable », « durable », « durable dévoyé » ne suffit pas à lever. Le développement restera toujours, dans l'imaginaire et dans son actualité concrète, lié à la croissance, comme pour la Chine aujourd'hui qui est devenue un des grands prédateurs des ressources naturelles de l'Afrique. La vulnérabilité du système du Nil et sa complexité demandent une autre approche de la ressource : reconnaître que les populations n'attendent pas le développement comme solution finale, mais peut-être d'abord et de façon plus pragmatique une meilleure distribution des ressources et un meilleur accès à ces ressources ; qu'elle se déterminent selon

[47] BRUNEL, S. (2005). 'Une Afrique en mutation', *L'Afrique dans la mondialisation, La Documentation française*, dossier n° 8048 :1–16.

d'autres valeurs pour un usage de la ressource qui est sans doute plus social au sens large qu'économique au sens restreint. Le développement crée l'inégalité. Les 300 millions de personnes qui vivent dans le Bassin, comme les commentateurs le répètent à l'envi mais sans vraiment intégrer cette dimension numérique dans leurs analyses, demandent une autre économie (aux deux sens du terme) de la ressource tirée des eaux du Nil.

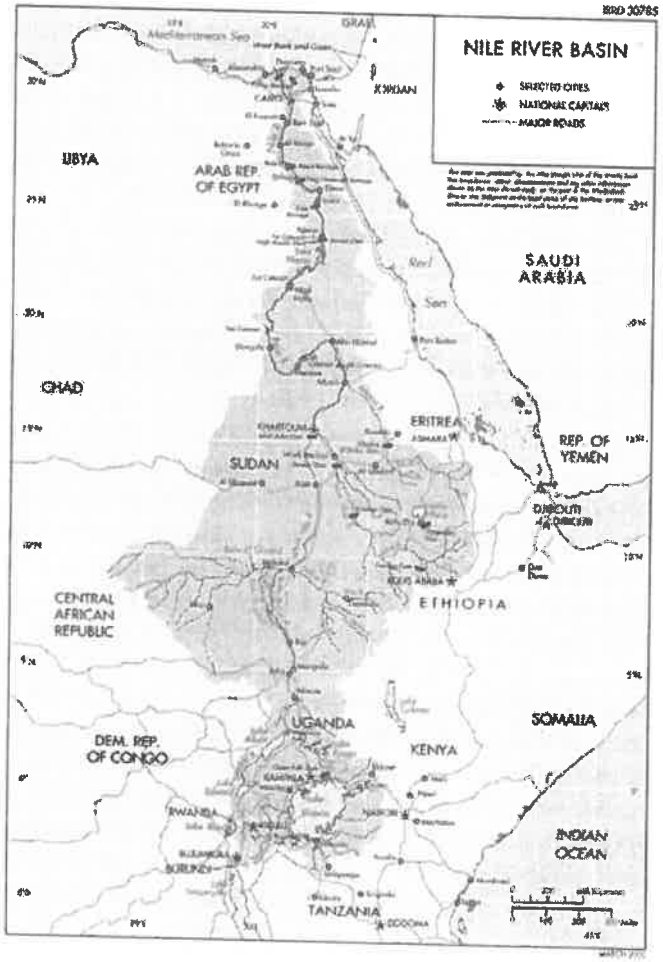

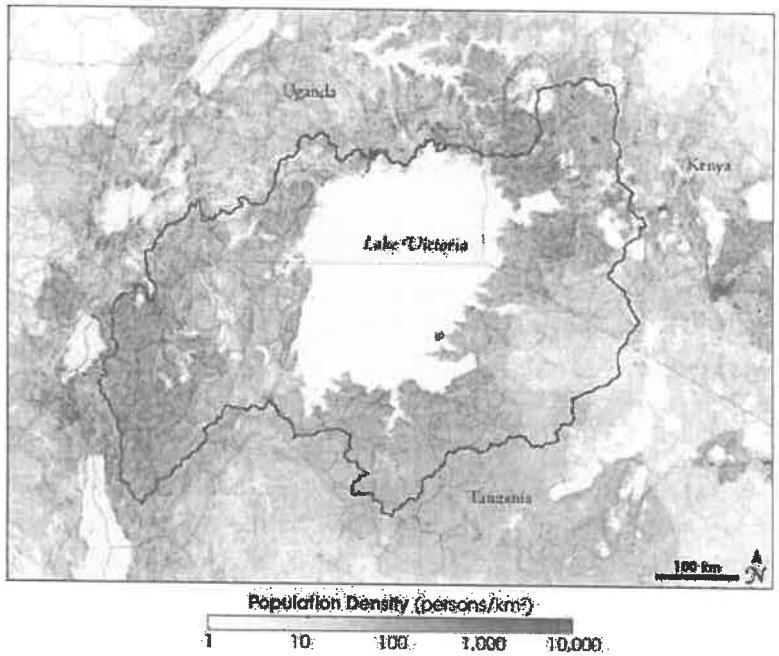

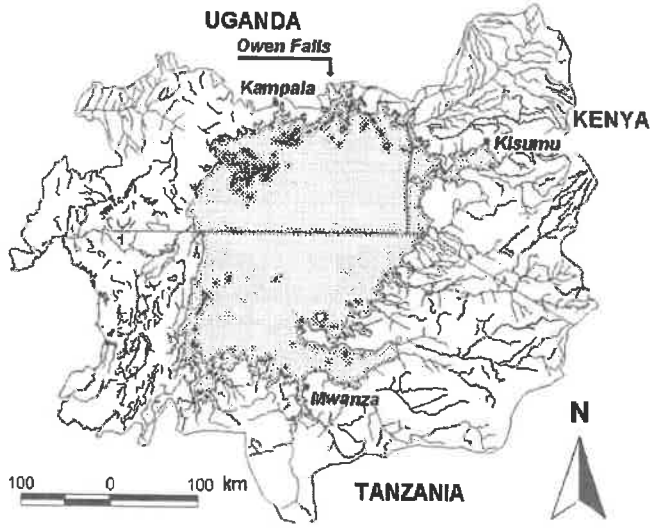

BIBLIOGRAPHIE

ANYAH, R.O., SEMAZZI, F.H.M., XIE, L. (2006). *Physical mechanisms associated with the variability of Lake Victoria Basin Climate.* Rutgers University, New Brunswick.

BARTHES, R. (1957). *Mythologies.* Paris, Seuil.

BETHEMONT, J. (2003) 'Le Nil, l'Egypte et les Autres', *VertigO – La revue en sciences de l'environnement sue le WEB* 4 (3).

BRUNEL, S. (2005). 'Une Afrique en mutation', *L'Afrique dans la mondialisation, La Documentation française*, dossier n° 8048 :1–16.

BULLOCK *et al* (1995). *Report on LVEMP tasks, 11, 16, 17.* (www.fao.org/AGL/AGLW/webpub/lakevic/LAKEVIC4.htm).

DAVIS, M. (2003). *Génocides tropicaux.* Paris, La Découverte.

EL DAHSHAN, M. (2004). *La Coopération régionale dans le Bassin du Nil. Entre théorie et Réalité.* Mémoire de DEA, IEP Paris.

FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION (2005). *Irrigation in Africa in figures.* Aquastat Survey, FAO Water Reports n°29. Rome, FAO.

GASCON, A. (2003). *Le partage des eaux du Nil et les politiques éthiopiennes. Le Nil est un don de l'Ethiopie. Un mythe hydropolotique.* Festival International de Géographie, Saint-Dié (http ://fig-st-die.education.fr).

GICHUKI, N. (2003). *Wetlands Research in the Lake Victoria Basin, Kenya Part.* Kampala, VicRes Initiative.

GOUROU, P. (1970). *L'Afrique.* Paris, Hachette.

KLOHN, W. et ANDJELIC, M. (1997). *Lake Victoria : A Case in International Cooperation.* Rome, Food and Agricultural Organization of the United Nations.

KULL, D. (2006). *Connections Between Recent Water Level Drops in Lake Victoria, Dam Operations and Drought,* (www.irin.org/programs/nile/pdf/060208vic.pdf)

LASSERRE, F. (2003). *Les enjeux actuels du partage du Nil entre craintes égyptiennes et rancœur éthiopienne.* Festival International de Géographie, Saint-Dié (http://fig-st-die.education.fr).

MACMILLAN-KENYA (1990). *Macmillan Secondary School Atlas for Kenya.* Nairobi, Macmillan.

OKOTH-OWIRO, A. (2004). *The Nile Treaty. State succession and international treaty commitments: a case study of ther Nile Water Treaties.* Occasional Papers East Africa, n° 9. Nairobi, Konrad-Adenauer-Stiftung and Law Policy Research Foundation.

RAPHAELI, N. (2004). *Tensions croissantes au sujet du Nil.* MEMRI, Enquêtes et analyses n°165, mars (www.memri.org).

WMO / MWRMD / APFM (2004). *Strategy for flood management for Lake Victoria Basin, Kenya* (www.apfm.info/pdf/strategy_kenya_e.pdf).

WOLF, A.T. (2001). *Transboundary Waters : sharing benefits, Lessons learned.* Thematic Background Paper, International Conference on Freshwater, Bonn.

YACOB, Y. (2004). *From Undugu to the Nile Basin Initiative : an Enduring Exercice of Futility* (www.addistribune.com).